

Nicole ANDRÉ  
4 rue de l'Église  
61380 BONSMOULINS  
Isabelle ANSART  
Olivier PATEREAU  
8 rue de l'Église  
61380 BONSMOULINS

à

Madame LANGEVIN  
Maire  
Mairie de Bonsmoulins

Copie à M. le Sous-Préfet de Mortagne

Bonsmoulins, le 18 avril 2014

Madame le Maire,

Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires de toute urgence pour faire valoir les droits de la commune ainsi que le prescrit l'article L2122-21 du Code des Collectivités territoriales :

*Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier :*

*1° De conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits. [...]*

Comme vous le savez, un particulier s'est octroyé cette semaine le droit de poser des pancartes "Propriété privée" sur les deux extrémités d'un bien communal.

Cet affichage a pour effet de dissuader le passage du public sur ce bien appartenant à la commune. Pourtant, de nombreux promeneurs (piétons, cyclistes ou cavaliers) empruntent régulièrement ce passage depuis des années.

Des travaux ont également été réalisés sans l'autorisation du Conseil municipal sur ce bien communal par ce même particulier.

Pourtant, le Conseil municipal a refusé la vente de ce passage à cette personne dans une délibération en date du mardi 11 décembre 2013 : "*Mme le Maire fait part au conseil de la demande de Mme GUERATO pour acheter une partie du fossé d'assainissement, cadastrée ZA 15, qui passe sur la propriété de Mr THIBOUT aux Beslières, afin de réaliser une piste d'entraînement. Après discussion et vote, avec 7 non, 1 abstention et 2 oui, le conseil refuse étant donné que ce fossé est emprunté par les promeneurs car il est en continuité du chemin rural n°3 des Beslières et rejoint la forêt.*"

Nous souhaitons une action sans ambiguïté pour faire retirer au plus vite les panneaux incriminés, prendre toutes mesures conservatoires pour éviter d'autres travaux et pour défendre les droits de la commune.

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos salutations distinguées.

Nicole ANDRÉ  
Présidente de l'Association "Mémoire & Patrimoine"  
de Bonsmoulins

Olivier PATEREAU

Isabelle ANSART

